



Académie des Sciences d'Outre-Mer

Séance du 20 novembre 2020

« Nouveaux acteurs des relations internationales, nouvelles formes de diplomatie»

Nouvelles diplomatisations : La diplomatie des collectivités territoriales

1^oInterview d'Alain Rousset, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, ancien Président de l'Association des Régions de France par Jean du Bois de Gaudusson, Président de la 3ème section de l'Académie.

Fort d'une longue carrière d'élu local dans une commune près de Bordeaux, d'élu national et de sa qualité de président de la Région Nouvelle-Aquitaine après l'avoir été de la Région Aquitaine ainsi que de sa présidence de l'Association des Régions France pendant 12 ans, le Président Rousset a répondu à plusieurs questions sur ce que l'on appelle, selon les cas, la diplomatie décentralisée, démultipliée, coopération décentralisée, diplomatie des villes et des territoires, diplomatie de proximité... Quel qu'en soient le nom, les formes et les contenus, les collectivités territoriales poursuivent des actions européennes et internationales qui ont pris progressivement une grande ampleur.

À partir de son expérience d'élu et de cas concrets, M. Alain Rousset a exposé la façon dont sont décidés les choix des politiques extérieures des collectivités territoriales, les concertations que celles-ci peuvent ou non établir entre elles. Ont en outre été abordées les mutations que connaît la diplomatie territoriale dont on se demande si son contenu n'évolue pas, tendant à viser le développement économique et l'exportation de son savoir au détriment, relatif certes, de l'aide au développement longtemps privilégiée par les collectivités. Enfin, à une époque où l'on se demande si l'on n'assistait pas aujourd'hui à une perte de vitesse des relations internationales et extérieures, le Président Rousset a évoqué les perspectives de cette diplomatie et sa conviction de l'importance majeure de développer ces actions non seulement pour la Région mais aussi pour les populations où qu'elles soient et quelles qu'elles soient.



Académie des Sciences d'Outre-Mer

Sur tous ces aspects, le Président Alain Rousset s'est prononcé en « grand témoin » dans un entretien dont on consultera la vidéo sur le site de l'Académie

Comme c'est le cas pour la plupart des Régions, la Nouvelle-Aquitaine a défini ses objectifs et priorités stratégiques au travers d'une feuille de route « Actions extérieures 2019-2021 »

Lien vers la feuille de Route Nouvelle-Aquitaine :

<https://fr.calameo.com/read/006009271740f23e064d1>

On en trouvera ci-dessous un extrait qui donne une connaissance concrète de ce qu'est sur le terrain une diplomatie non régaliennes et de ce qu'elle apporte à la diplomatie de l'État et aux valeurs qu'elle défend.

2° Document :

Feuille de route « Actions extérieures de la Région Nouvelle-Aquitaine » 2019-2021 (extrait)

Introduction :

« Les évolutions récentes de la législation française ont doté les Régions de compétences renforcées et de territoires étendus qui leur donnent une dimension et une visibilité européenne et internationale élargies. La Nouvelle-Aquitaine, grâce non seulement à son étendue géographique (la plus vaste de France ; 5^{ème} région la plus vaste de l'Union européenne) mais aussi à sa situation frontalière et maritime, à son histoire et à une tradition reconnue d'ouverture au monde figure sans conteste parmi les régions les plus représentatives de cette nouvelle envergure.

Dans ce contexte, il est admis qu'aucune des principales politiques relevant de la compétence régionale ne peut réussir sans la prise en considération de la dimension européenne et internationale. Au-delà de cette « internationalisation » des politiques sectorielles, une région telle que la Nouvelle-Aquitaine doit avoir l'ambition d'une démarche « volontariste » qui renforce sa place sur la scène européenne et internationale au travers notamment d'échanges avec des entités locales étrangères, de participation active aux réseaux européens et internationaux de collectivités



Académie des Sciences d'Outre-Mer

territoriales, de représentation permanente auprès des institutions européennes, de suivi et d'implication dans la mise en œuvre locale des politiques européennes. Plus généralement, il s'agit de soutenir les acteurs du territoire qui mènent des projets d'envergure européenne ou internationale et de sensibiliser la population néo-aquitaine à la dimension européenne et internationale.

Telle qu'elle existe aujourd'hui, l'action européenne et internationale apparaît donc comme une composante essentielle de l'intervention régionale. Il importe d'en synthétiser les différents aspects dans un texte unique dont l'objectif doit être aussi de fixer les grandes priorités de cette politique pour les années à venir.

Cette « feuille de route » traitera donc de l'ensemble des actions européennes et internationales de la Région, incluant les activités de sa représentation à Bruxelles. Il doit être souligné que les fonds régionaux de la politique de cohésion n'y seront pas évoqués car, s'il s'agit bien de fonds d'origine européenne, ils ont vocation à soutenir des projets locaux et non européens ou internationaux. Il convient cependant de rappeler que la Région exerce l'autorité de gestion de ces Fonds européens depuis janvier 2014, et qu'elle gère à ce titre 2,5 milliards d'euros de crédits pour la période 2014-2020.

I. LE CONTEXTE : LES RAISONS D'ETRE D'UNE POLITIQUE REGIONALE D'ACTIONS EXTERIEURES

1. *La Nouvelle-Aquitaine, tournée vers l'Europe et le monde*

La région Nouvelle-Aquitaine présente plusieurs caractéristiques qui témoignent de son envergure européenne et internationale :

- Dimension « Européenne » de la région, l'une parmi les plus étendues d'Europe (84 000 km², taille équivalente à celle de l'Autriche, population aussi nombreuse que celle du Danemark et un PIB situé entre ceux de la Hongrie et de la Roumanie) ;
- Région frontalière (frontières communes avec les régions espagnoles d'Euskadi, Navarre et Aragon) et région atlantique (720 km de littoral, 4 ports maritimes) ; proximité de l'espace Méditerranée-Maghreb ;



Académie des Sciences d'Outre-Mer

- Histoire régionale riche d'échanges importants, notamment avec l'Afrique, ou avec le continent américain, en particulier le Québec. Patrimoine, traditions et productions (9 sites ou monuments inscrits au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO ; Bordeaux et Cognac, fleurons de la viticulture mondiale...) de notoriété internationale.
- Des échanges économiques européens et internationaux essentiels au développement régional :
 - . 1^{ère} région agricole d'Europe en termes de valeur produite (chiffre d'affaires) avec 11 milliards d'euros ;
 - . 3^{ème} région de France pour l'activité économique (163 milliards d'euros de PIB en valeur et 2,4 millions d'emplois) : filières d'excellence, 11 pôles de compétitivité ;
 - . 5^{ème} région française en termes d'excédent commercial (plus de 2 milliards d'euros). Les 9 553 entreprises exportatrices de la Nouvelle-Aquitaine dont 1 406 sont des primo exportateurs (14,7%) ont réalisé 23,4 milliards d'euros d'exportations en 2018. Les exportations sont d'une grande importance dans le développement de l'économie (représentant plus de 20 milliards d'euros), notamment pour des secteurs tels que ceux de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, mais également l'aéronautique, le tourisme, etc. ;
 - . Attractivité des investissements internationaux en hausse (27% des projets implantés en 2016, pour 25% des emplois).

2. Un contexte législatif et institutionnel favorable

La capacité d'intervention des collectivités territoriales à l'échelle européenne et internationale est de plus en plus reconnue par la **législation française** : des lois de décentralisation de 1982 jusqu'à la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et à la solidarité internationale du 7 juillet 2014 (Loi « Canfin »), en passant par les lois « Administration territoriale de la république – ATR » de 1992 et « Thiolière » de 2007, l'action internationale est devenue progressivement une compétence à part entière des collectivités territoriales (voir également livre Blanc « Diplomatie et territoires » – Ministère français des affaires étrangères – 2016).



Académie des Sciences d'Outre-Mer

Le projet de loi d'orientation et de programmation sur le développement et la solidarité internationale en débat au début de l'année 2019 devrait conforter ces évolutions.

Dans le même mouvement, les lois de « Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » («MAPTAM») du 27 janvier 2014 et « portant nouvelle organisation territoriale de la République » («NOTRe») du 7 août 2015, sont venues renforcer les Régions et les métropoles dans leur capacité de projection à l'international. Devenue chef de file en matière économique, la Région a désormais un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre de ses politiques en matière d'attractivité, d'appui à l'internationalisation des acteurs locaux et de rayonnement à l'étranger. Enfin, la Région s'est également vu déléguer au titre de la loi MAPTAM, la gestion des fonds européens.

Dans le même temps, une place de plus en plus importante a été donnée aux collectivités locales dans **les orientations de l'Union européenne** à l'international (communications « Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE : un programme pour le changement - 2011 » ; « Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement - 2013 »). Le « Nouveau consensus européen pour le développement » signé en 2017 préconise également une approche globale des questions de développement incluant des domaines relevant de la compétence des gouvernements locaux et élargit le cercle des parties prenantes aux politiques de développement.

Enfin, **au niveau international**, de la déclaration de Paris et du programme d'action d'Accra (2005) à l'Agenda 2030 qui fixe 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) pour répondre aux défis de la mondialisation en se fondant sur les trois composantes du développement durable (environnement, social et économie), des changements importants ont été apportés aux pratiques de la coopération internationale et de l'aide au développement. Ainsi, nombre des ODD sont-ils (en tout ou partie) du ressort des politiques locales dans de nombreux pays dont la France (éducation, santé, environnement, égalité des chances, croissance économique, industrie-innovation-infrastructures, etc.).

Les accords de Paris sur le climat de 2015 eux-mêmes mobilisent les forces des gouvernements locaux. Enfin, les accords commerciaux internationaux conclus dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ne sont pas sans influence sur la conduite des politiques locales vis-à-vis du monde économique.



Académie des Sciences d'Outre-Mer

3. La dimension européenne et internationale, composante essentielle des principales politiques régionales

- Économie – entreprises : l'internationalisation apparaît comme une dimension indispensable de la croissance régionale des filières et écosystèmes et figure en tant que telle dans le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ; tandis que les pôles de compétitivité, pour rester labellisés, doivent désormais mettre en place une stratégie européenne et internationale visant notamment à leur ouvrir l'accès à des financements plus importants ;
- Formation, Éducation, Jeunesse : la mobilité internationale des étudiants, lycéens, apprentis, porteurs de projets « jeunesse », fait partie intégrante des parcours de formation ; les lycées agricoles en particulier ont parmi leurs missions de participer à des actions de coopération internationale ;
- Enseignement supérieur et recherche : la mobilité des enseignants, chercheurs, étudiants, la dimension internationale de la recherche sont gages de qualité des cursus et des projets ;
- Culture : la diffusion internationale des œuvres, la mobilité (résidences) des artistes sont indispensables au développement de la création ;
- Environnement, énergie, climat : les orientations politiques européennes (UE) et internationales (Cop 21, ...) s'imposent aux politiques régionales ;
- Aménagement du territoire : la dimension européenne et internationale, est incontournable pour ce qui concerne notamment les transports et le tourisme.

L'ensemble de ces politiques bénéficie d'ailleurs du soutien financier de l'Union européenne au titre de la politique de cohésion (fonds régionaux, et coopération territoriale) et des politiques sectorielles (programmes Erasmus, Horizon Europe, Life, Europe Créative, Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, etc.). Dans le domaine particulier de la recherche, il doit être souligné la volonté nationale et régionale de renforcer la participation française aux programmes cadres de l'Union européenne »

« *L'ensemble de ces éléments de contexte plaident en faveur du renforcement de la politique d'actions extérieures de la Région Nouvelle-Aquitaine. A ceux-ci, il faut ajouter la tradition d'une dynamique forte des acteurs locaux qui initient (dans des domaines aussi variés que l'économie, la recherche,*



Académie des Sciences d'Outre-Mer

l'éducation et la formation, la culture, l'aide au développement, etc.) des projets de dimension européenne et internationale nombreux »

<https://fr.calameo.com/read/006009271740f23e064d1>